

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 11 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU SAMEDI 26 JUNI 2021 A 20H00**

Date de la convocation : 21 juin 2021.

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six juin à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, M. Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoint
Mmes Chantal GUIGNARD, Pascale FAIGNEZ, Corinne GARNIER, Chantal MARGUIER,
Magalie TROUTET Conseillères municipales
M. Mathieu BAUDIN, Conseiller municipal

Excusée : Mme Justine GRENON Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

Ordre du jour de la séance n° 11 :

1. Administration générale

Renouvellement de la ligne de crédit

2. Bâtiments, patrimoine.

Fontaines : Convention avec l'EPAGE

3. Voirie

Aménagements de voirie et de sécurité rues L. Troutet et d'Arlier

4. Divers

Création d'un compte PanneauPocket.

Compte-Rendu :

1. Administration générale

Renouvellement de la ligne de crédit

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie mise en place auprès de la Caisse d'Epargne par délibération du 18 juin 2020 arrive à échéance le 14 juillet 2021.

Il expose la nécessité de la renouveler pour une durée d'un an aux conditions suivantes :

Montant : 150 000 € / Durée : 1 an / Marge : 0,80 % / Commission d'engagement : 0,20 %

Périodicité trimestrielle de facturation des intérêts

A l'unanimité des présents le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

2. Bâtiments, patrimoine

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fontaines du village ont été arrêtées lors des travaux sur le ruisseau du Gouterot. Il était prévu avec l'EPAGE leur remise en fonctionnement dès la fin des travaux.

Après discussion avec l'EPAGE, et pour ne pas impacter le Gouterot par des prélèvements moyens de 130 m3 par jour, il a été décidé de supprimer le système de prélèvement sur le ruisseau et d'équiper les fontaines d'un système de circuit fermé.

Afin de réaliser les travaux conformément à ceux mis en place sur le ruisseau du Gouterot et d'intégrer leur réalisation dans le programme européen LIFE, le Maire propose de confier par délégation à l'EPAGE HDHL la mission de maîtrise d'ouvrage de cette opération.

A ce titre, il est nécessaire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'EPAGE.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage

3. Voirie

Aménagements de voirie et de sécurité rues L. Troutet et d'Arlier

Le Maire expose au Conseil Municipal l'avenant n°1 du marché public intitulé « Aménagement de voiries et aménagement de sécurité RD n°248 ».

Il précise que cet avenant a pour objet la modification et la nouvelle répartition des secteurs du marché initial : les travaux d'aménagement initialement prévus le long de la RD 248^E (rue d'Arlier) seront prolongés sur la RD 248 (rue Laurent Troutet).

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1.

Par ailleurs, il est rappelé que le montant de ces travaux s'élève à 201 000 € HT.

Le plan de financement est composé des subventions du département dont le montant estimé est de 87 794,32 €, la différence (113 205,68 €) sera financée au moyen d'un emprunt

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le plan de financement et la sollicitation du département et s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

4. Divers

Création d'un compte PanneauPocket.

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de créer un compte PanneauPocket pour la commune.

Cela permettra de communiquer rapidement des informations aux habitants, qui pourront utiliser gratuitement l'application sur leurs smartphones, tablettes et ordinateurs.

De plus, la compagnie de gendarmerie de Pontarlier ayant créé un compte dans cette application, ainsi des messages d'alerte et/ou des informations à vocation préventives pourront être diffusées en temps réel.

Le prix de l'abonnement est de 130 € TTC pour un an.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte la création du compte PanneauPocket.

La séance est levée à 21h20

Le Maire



Les Adjoint(s)



Les Conseillers municipaux

